

INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°18 - ÉDITION DU 13 SEPTEMBRE 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche



Le niveau de risque est élevé. Quelle que soit votre situation :

- Prévoyez une intervention avec une barrière minérale ou un adulticide après la pluie, si votre parcelle n'est plus protégée.
- Ou prévoyez une récolte précoce, et ne traitez pas.

Dalmaticose

Des dégâts sont observés. Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

Œil-de-Paon

Des pluies étant annoncées sous peu, assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique afin d'assurer une protection efficace contre l'œil-de-paon jusqu'à la fin septembre. Les pluies annoncées vont conduire à une multiplication du champignon.

Teigne

Début des chutes liées à la teigne. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

Irrigation

Ajuster vos arrosages en fonction des pluies à venir, en particulier en goutte-à-goutte

Mouche de l'olive

Observation* :

Comme généralement à cette période, la mouche est présente dans tous les secteurs.

Pour consulter les relevés de piégeage, allez sur ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

- D'après les relevés de dégâts, **des niveaux significatifs de développement larvaire sont signalés dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le sud du Gard et de l'Hérault et en Vaucluse**. Le risque de piqûre est plus élevé dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche. Dans les oliveraies sans irrigation, la sécheresse provoque un flétrissement des olives, les rendant moins attractives pour la mouche.

Pour consulter les relevés sur les taux de piqûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateurs : <http://afidol.org/suividegatmouche>

La diversité des situations selon les bassins se traduit ainsi :

- Alpes-Maritimes : **Les captures sont élevées et en augmentation : les niveaux de captures sont supérieurs à ceux de 2014. Les dégâts sont importants même en parcelles protégées. Le niveau de risque est très élevé.**
- Bouches-du-Rhône, Var : Le niveau de captures reste stable. **Mais les dégâts liés aux larves est globalement en augmentation par rapport à la semaine dernière.** Le niveau de risque est élevé quelques soit la situation.
- Vaucluse : D'après le réseau de piégeage, **une diminution des captures de mouches semblent s'amorcer**. Les vergers non protégés sont très fortement touchés. Les arbres faiblement chargés n'auront peut être aucune récolte après les sorties issues de ce 3^{ème} vol. Les olives piquées puis trouées se flétrissent, noircissent et chutent. Dans tous les secteurs, le niveau de risque est élevé pour la saison dans les vergers irrigués ou à gros fruits peu ou pas flétris. Le niveau de risque est faible dans les vergers à petits fruits où le flétrissement est net.
- Gard, Hérault : Les captures liées au 3^{ème} vol de mouches diminuent mais restent importantes. **Les niveaux de dégâts sont élevés.** On observe, par contre, une importante proportion de larves mortes dans les olives (à tous les stades : du ver jusqu'à la mouche qui n'a pas réussi à sortir).
- Aude, Pyrénées-Orientales : Les captures sont en diminution par rapport à la semaine dernière. Les niveaux de dégâts sont très différents entre les vergers irrigués et les vergers sans irrigation. Le risque reste cependant élevé.
- Alpes de Haute-Provence : Les captures semblent diminuer par rapport à la semaine dernière. Mais les dégâts progressent doucement. Les températures hautes et la sécheresse sont des freins au développement des mouches. Globalement, beaucoup de piqûres sans développement larvaire sont observées. Le niveau de risque est globalement élevé surtout dans les oliveraies irriguées.
- Drôme, Ardèche : Les dégâts observés restent généralement faibles. Le niveau de risque est globalement élevé surtout en verger irrigué.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Évaluation du risque* : Élevé

Les prévisions météorologiques annoncent des **conditions très favorables à l'activité de ponte et au développement des larves** (pluie et températures douces).

Tous la zone oléicole est en niveau de risque « élevé».

D'ailleurs, le risque de piqûre est accru dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

Préconisation :

De fortes précipitations sont prévues en milieu de semaine (jusqu'à 50 mm dans l'Hérault) et vont très probablement lessiver votre précédent traitement.

Donc, cette semaine, deux choix s'offrent à vous :

- **Renouveler votre protection contre la mouche après la pluie**
OU
- **Choisir la stratégie de « Récolte Précoce » et ne pas traiter**

➤ **SI VOUS DÉCIDEZ DE TRAITER :**

Prévoyez une intervention, après la pluie, avec une solution préventive :

➤ **Protection par barrière minérale à l'argile**

➤ **ou Traitement adulticide préventif :** avec le produit *DECIS J*
Attention ! Le nombre maximale d'applications d'insecticide *Decis J* est limité à **3 par an**.

➤ **SI VOUS DECIDEZ LA STRATEGIE DE RÉCOLTE PRÉCOCE :**

- **Vous ne traitez pas** et vous laissez les mouches pondre.
- Et vous décidez de récolter très tôt (choix évidemment révisable si les piqûres de ponte sont peu nombreuses).

Les dégâts n'apparaissent, en effet, pas tout de suite : pendant les deux semaines à venir, il n'y a aucun impact qualitatif. Ensuite, les dégâts progressent doucement : la troisième semaine, le fruité perd un peu d'expressivité. La quatrième semaine, des petits défauts peuvent apparaître. La cinquième semaine, les défauts sont plus nets, puis la dégradation s'accélère avec deux semaines supplémentaires : l'huile devra être déclassée en lampante.

En partant donc avec des olives saines sur lesquelles pondent les mouches, **nous avons deux à trois semaines sans que les dégâts ne se manifestent**. Il est évidemment très important de vérifier que les larves ne soient pas déjà en progression.

Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit**.

Ces durées sont 7 jours pour le DECIS J, et 28 jours pour l'argile. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Oeil de Paon

Observation* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement, vous observez des taches : il existe un risque de contamination.

Évaluation du risque* :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, **de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.**

Les pluies prévues mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 septembre peuvent lessiver la dernière application de cuivre si le cumul des précipitations atteint 20 mm (ou 40 mm avec adjuvant). Ces pluies seront a priori importantes (jusqu'à 40 mm dans l'Hérault) et propices à la dispersion du champignon sur le feuillage : **elles vont donc conduire à un développement de la maladie.** Parallèlement au risque de contamination, la durée d'incubation du champignon diminue.

Le risque est proportionnel aux défoliations rencontrées au printemps dernier : élevé dans les vergers sévèrement touchés à modéré dans les vergers peu touchés.

Préconisation :

Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Si vous pensez avoir le temps de traiter au cuivre avant la pluie : faites-le.

Si non, appliquez votre traitement à base de cuivre après la pluie. Aussi, si vous avez décidé de traiter contre la mouche, vous pouvez en profiter pour incorporer votre cuivre à votre argile ou votre adjuvant : cela vous fera économiser un passage.

Dalmaticose

Des dégâts significatifs de dalmaticose sont observés dans le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre cet insecte** pour limiter le risque. Les traitements curatifs à base d'insecticides larvicides ou ovicides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles)** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).

Teigne

Observation et évaluation du risque* :

Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées, notamment dans les Alpes-maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et le Gard. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

Préconisation :

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés pour la saison, avec des ETP comprises entre 3,8 et 6 mm. En dehors de quelques pluies orageuses localisées dans les Alpes de Haute-Provence, les précipitations ont fait défaut sur la zone oléicole.

Les arrosages seront à moduler en fonction des pluies à venir, en particulier en cas d'irrigation par goutte-à-goutte : les prochaines précipitations y seront moins bien exploitées par l'olivier du fait de la concentration de l'activité racinaire dans les zones arrosées.

Relevés météo du 5 septembre au 11 septembre 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,4	5	3,9	3,9	4,1	3,8	4,7	5,2	5,1	4,8	5,9	6,0
Cumul en mm sur la semaine	ETP	31	35	27	27	29	27	33	36	36	33	42	42
	Pluies	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	2	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations à venir :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
- **pluies cumulées supérieures à 40 mm** : l'arrosage peut être suspendu

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	2,0	1,6	1,6	1,6	1,5	1,9	2,1	2,1	1,9	2,4	2,4
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,1	2,4	1,9	1,9	2,0	1,8	2,3	2,5	2,5	2,3	2,8	2,9
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,7	0,9	0,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		8,9	10,0	7,8	7,8	8,2	7,6	9,5	10,3	10,3	9,5	11,9	12,0

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM